L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Journal, no 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS,

SAMEDI 7 JUIN 1879

LA CONVENTION.

Séance de Vendredi, 6 juin.

M. Wiltz appelle la Convention à l'ordre à 10½ heures. Quatre-vingt-huit membres sont présents.

M. Townshend, au nom du comité des finances, fait rapport sur la question de savoir si les appointements d'un ministre ont commencé à courir du moment où il a été élu ou seulement l'inauguration.

M. Pollard, au nom du comité des finances déclaration, présente un rapport qui recevoit à l'Assemblée le mémoire des citoyens qui demandent le droit de suffrage pour les femmes. Vu l'importance de la question, le comité recommande à la Convention d'inviter les partisans de la proposition mesure à faire valoir leurs raisons à une séance du soir.

La suite du rapport du comité du département constitutif est prise en considération.

Un amendement de M. Pardee, défendu par un sous-titre d'état de l'article 3, est adopté.

M. Sinnott, au nom du comité de révision, demande à la Convention de revenir sur le vote par lequel l'article de Président et celui du Lieutenant ont été fixés ; la motion est repoussée par un vote de 52 contre 30.

Le traitement de Président fixé à [illegible]

Les différentes dispositions à être faites par les [illegible] du pouvoir législatif, pour [illegible] du pouvoir exécutif, [illegible] du pouvoir judiciaire, [illegible] du pouvoir législatif,